Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
27 mars 2019	27 mars 2019	2019-0060

1. Intitulé du projet

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE A HENIN-BEAUMONT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: VILLE D'HENIN BEAUMONT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: M. STEEVE BRIOIS

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41.a)	89 places de parking ouvertes au public après projet (dont 3 PMR) et 2 stationnements bus
44.d)	Effectif cumulé (salle polyvalente + centre aquatique) de 1 384 personnes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en :
- La démolition, reconstruction et extension de la salle de sport
- La réhabilitation et extension de la piscine
- L'aménagement des espaces extérieurs (cheminements, places de stationnement PMR, rampes d'accès et espaces verts)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'ancienneté des équipements et la difficulté de les maintenir en situation optimale d'exploitation, a poussé la ville d'Hénin-Beaumont à mener une réflexion sur la possibilité de réhabiliter et d'optimiser le complexe existant.

Les principaux objectifs à atteindre pour le nouveau complexe Léo Lagrange sont :
- Maintenir et renforcer les qualités du site et du complexe existants,
- Réhabiliter et mettre aux normes le complexe tout en optimisant les lots techniques (traitements d'air et d'eau…),
- Conserver et renforcer les espaces de vie et d'animation au quotidien du complexe,
- Porter une attention particulière à l'ensemble des publics attendus et leurs spécificités,,
- Disposer d'un complexe exemplaire sur son approche environnementale,
- Offrir des conditions de travail remarquables aux différents personnels par la facilité d'exploitation du complexe,
- Créer un vecteur de communication et de valorisation du site et de la Ville,
- Offrir un outil d'animation et d'attraction hyperfonctionnel.
- Assurer une vocation d'apprentissage de la natation, renforcer l'offre ludique et favoriser l'accueil des activités encadrées,
- Réorganiser les différentes annexes afin d'optimiser le confort des usagers,
- Proposer sur l'équipement une offre complémentaire extérieure et de bien-être,
- Assurer une vocation sportive "omnisports" et salle des fêtes,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement des travaux :
- Début des travaux en Décembre 2019
- Livraison prévue fin 2020 / Début 2021

L'opération comprend des travaux de démolition partielle, incluant un léger désamiantage des matériaux identifiés dans les diagnostics.
- Reconversion du logement du gardien en surface de plancher affectée à l'équipement sportif.
- Démolition de la salle de sport existante sinistrée et de ses stockages.
- Démolition des deux portes à faux du club house.
- Dépose de la charpente béton corrodée et de la couverture vétuste de la piscine.
- Dépose du mur rideau de la piscine.
- Dépose de la superstructure et couverture du club house.
- Suppression de la rampe d'accès béton circulaire dans le cadre de la création du parvis sur rue de l'Abbaye.

Une attention particulière sera portée sur la déconstruction de la salle de sport et notamment en limite parcellaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment aura une surface de plancher de 3 895 m² dont 968m² d'aire sportive et 557m² de bassins.
Le projet s'articule autour d'une rue intérieure desservant un complexe aquatique et une salle polyvalente.
Il comprend
- Un bassin sportif de 15m x 25m (375m²),
- Un bassin ludique de 137 m² avec animations,
- Une lagune de profondeur inférieure à 30cm de 30m² avec jeux d'eaux,
- Un espace bien être (jacuzzi, saunas, solarium…)
- Une salle polyvalente d'une capacité de 855 places assises, comprenant une aire d'évolution sportive de 22m x 43,44m (956 m²) d'une hauteur sous plafond supérieure ou égale à 7m, pouvant être utilisée comme salle des fêtes, salle de conférence, salle de concerts, salle de représentations sportives…

En périphérie de ces espaces sportifs sont disposés les locaux nécessaires aux fonctionnements de l'ouvrage.

Il s'agit d'un établissement recevant du Public (ERP) clos et couvert à vocation d'activités physiques et sportives de type X avec des activités du type L et N. (Type L : Pour l'espace polyvalent utilisé en salle de spectacle, Type N : Pour la salle de spectacle pouvant servir à une salle de restauration ou de cocktail dînatoire.)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire incluant une démolition partielle
Avis de l'ABF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise des travaux	5 338 m²
Superficie totale des parcelles	7 952 m²
Surface existante avant travaux	2 971 m² /
Surface créée / Surface supprimée	2 424,6 m² / 1 586,7 m²
Surface totale projet	3 878,6 m²
Nombre de places de stationnement avant/après travaux	109 places / 91 places dont 2 bus

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

298 RUE DE L'ABBAYE
62 110 HENIN BEAUMONT

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 2 ° 5 6 ' 4 5 " E **Lat.** 5 0 ° 2 5 ' 2 3 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - La ZNIEFF de type 1 "Terrils 87 et 92 de Dourges" à 1,33km (310030116) - La ZNIEFF de type 1 "Terrils 85 et 89 d'Hénin Beaumont" à 1km (310013762)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'intercepte pas de zone APB. La zone la plus proche est à 9,5km, il s'agit de l'APB "Terril Pinchonvalles" (FR3800093)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc Naturel régional le plus proche est à 8,7km, il s'agit du Parc "Scarpe Escaut" (FR8000037)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune d'Hénin Beaumont fait partie de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, qui élabore un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour la période 2018-2022.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est situé à environ 300m au Nord de l'Eglise Catholique Saint Martin, classée Monument Historique du Pas de Calais depuis 2003. L'avis de l'ABF sera sollicité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La cartographie des zones à dominante humide des Hauts de France ne répertorie pas de zone à dominante humide sur la commune de Hénin Beaumont. La zone la plus proche est identifiée à 1,5km au Nord-Ouest sur la commune de Montigny-en-Gohelle. Le projet s'implante sur une parcelle déjà artificialisée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Hénin Beaumont est couverte par - le PPR Inondations de Hénin Beaumont, relatif aux aléas "inondation par ruissellement et coulée de boue" et "Inondation par remontées de nappes naturelles". - le PPR Miniers du Lensois, pour les aléas "Mouvements de terrain", "Echauffement" et Emanation de gaz". Le PPRI a été prescrit en Octobre 2001 Le PPRM a été prescrit en Juin 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL ou BASIAS à proximité du site. Le site BASIAS le plus proche est un ancien cabinet médical (Droguerie Vaast) à 250m. Le site BASOL le plus proche est le "Terril 205 CDF et bassin à goudrons" à 1km.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune d'Hénin-Beaumont n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux. La ZRE la plus proche est située à Mérignies, à 14km au Nord Est.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La commune de Hénin-Beaumont n'est pas comprise dans une aire d'alimentation de captages. L'aire la plus proche du projet est située à 3,3km au Sud Est, sur la commune d'Esquerchin.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est situé à 10km au Sud Est du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	- Le site Natura 2000 (Directive habitats) "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe" est situé à 10km au Sud Est du projet - Le site Natura 2000 (Directive Oiseaux) "Les Cinq Tailles" est situé à 10 km au Nord Est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Les sites classés les plus proches sont à 1,7km au Sud Ouest, et à 2km à l'Est (Site urbain de Douai)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Si les études de sol spécifiques au projet identifient une masse d'eau souterraine affleurante au droit du site, un rabattement temporaire pourrait éventuellement être réalisé en phase chantier Selon les débits d'exhaure, cet éventuel rabattement de nappe ferait l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déchets non viciés issus de la démolition et les déblais seront préférentiellement réutilisés dans le cadre des travaux. En cas d'évacuation de matériaux, des filières de valorisation de matière et / ou énergétiques seront recherchées pour les différentes typologies de déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction (apport de matériaux granulaires pour former un matelas de répartition au dessus du renforcement de sol pour la rehausse de la salle polyvalente). Une attention sera portée par l'équipe sur leur provenance de manière à limiter l'impact du chantier en terme de transport.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les parcelles concernées par le projet sont d'ores et déjà occupées par les bâtiments existants. Aucun espace naturel n'est impacté par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au vu des distances entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches (environ 10km) et au vu de la nature du projet (réhabilitation/extension), celui-ci n'aura aucun impact sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les parcelles concernées par le projet sont d'ores et déjà occupées par les bâtiments existants. Aucun espace naturel n'est impacté par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune d'Hénin Beaumont est couverte par le PPRN Inondation (ruissellement et remontées de nappes) mais les terrains du projet sont situés hors de toutes surfaces inondables. Elle est également couverte par un PPRN Miniers (mouvements de terrain par effondrement, glissement, tassements ou mouvements de pente, et émissions en surface de gaz de mine), mais aucun de ces risques n'a été identifié sur les terrains du projet. La zone de projet n'est concernée que par le risque sismique de niveau 2.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet prévoit une extension des infrastructures sportives, ce qui engendrera une augmentation de leur fréquentation. Le nombre de places de stationnement du bâtiment est cependant réduit suite au projet. Le site est accessible en transports en commun depuis la Gare, ce qui permettra de limiter la part de la voiture dans les déplacements des usagers du complexe. L'impact du projet sur le trafic sera donc relativement faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'apport sonore lié au trafic restera sensiblement le même après le projet. Le projet intègre les dispositions techniques et acoustiques nécessaires pour que les niveaux réglementaires soient respectés, et que les activités ne nuisent pas aux riverains. Les voies qui encadrent le projet ne sont pas classées comme bruyantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires et peuvent être négligées dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	L'éclairage extérieur sera conçu de manière à minimiser la pollution lumineuse (horaires de fonctionnement, orientation, positionnement des candélabres...).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Une pollution ponctuelle est possible au cours des travaux (circulation des engins de chantier...) Elle peut être négligée au vu du contexte et de la circulation actuelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'augmente pas l'imperméabilisation des parcelles et ne nécessite pas l'évacuation d'une quantité supérieure d'eaux pluviales. Le système de gestion actuel des EP sera maintenu. Le système d'assainissement existant sera maintenu.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'exploitation de la piscine nécessite l'usage de produits de désinfection (chlore) dont l'évacuation des contenants sera gérée par une filière spécialisée. Les autres déchets générés par le projet sont majoritairement des cartons, des déchets organiques et des DIB.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les parcelles concernées par le projet sont d'ores et déjà occupées par les bâtiments existants.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La Ville d'HENIN-BEAUMONT a souhaité que ce projet soit exemplaire au regard de sa démarche environnementale.

Le référentiel pour la qualité environnementale des bâtiments - équipements sportifs - piscine élaboré par CERTIVÉA a servi de support à la conception. L'ensemble des cibles liées aux performances environnementales du projet ont été traitées :
- intégration du projet dans son environnement
- choix des produits et systèmes de construction,
- impact du chantier,
- gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets
- confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif
- qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau

Le projet prévoit notamment de couvrir près de 30% de sa production d'eau chaude sanitaire via 150 panneaux solaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'état initial du site a mis en évidence l'absence d'enjeux sur le site.
Quelques contraintes ont été identifiées (monument historique, voie bruyante, ...) mais celles-ci ont été intégrées en chantier et/ou en conception. Les éventuels impacts du projet sont donc réduits voire évités.
La conception du projet a été au delà de la réglementation, en intégrant une démarche volontaire de haute qualité environnementale (basée sur le référentiel HQE "Bâtiments - équipements sportifs - piscine").
Au regard des éléments ci-dessus, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Notices descriptives

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Henin Beaumont le, 04/03/2019

Signature

VILLE D'HENIN-BEAUMONT RF 62110

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION AU 1:25000

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE A HENIN-BEAUMONT (62)
Demande d'examen au cas par cas - CERFA n°14734-03

ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTO DE LA ZONE

1

2

3

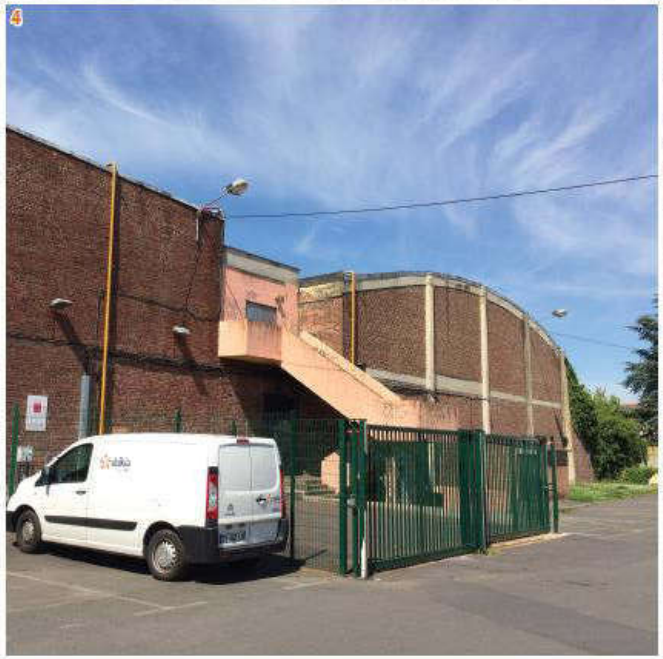
4

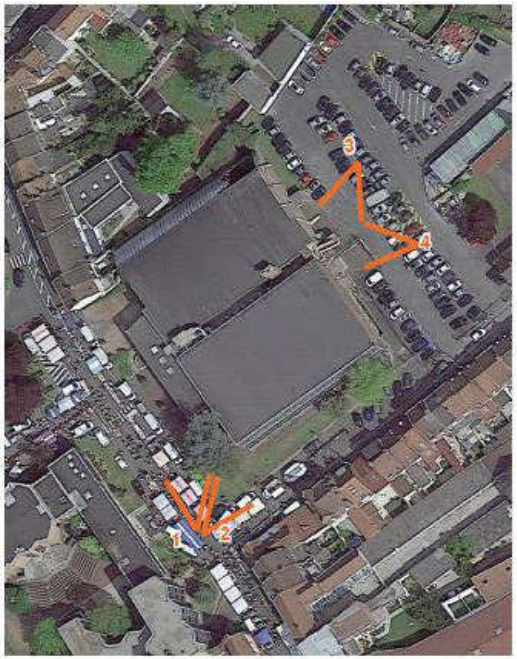
1
2
3
4

1

2

3

4
CAFE LE BISTROT

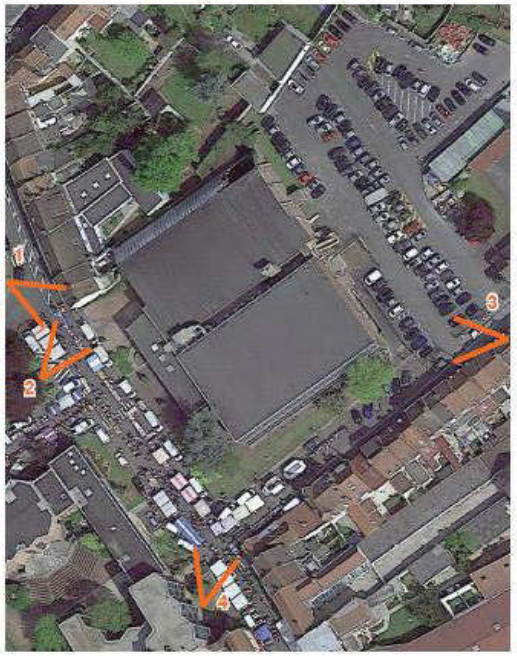
1
2
3
4

ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET

Plan masse de l'existant

LES DEMOLITIONS TOTALES :

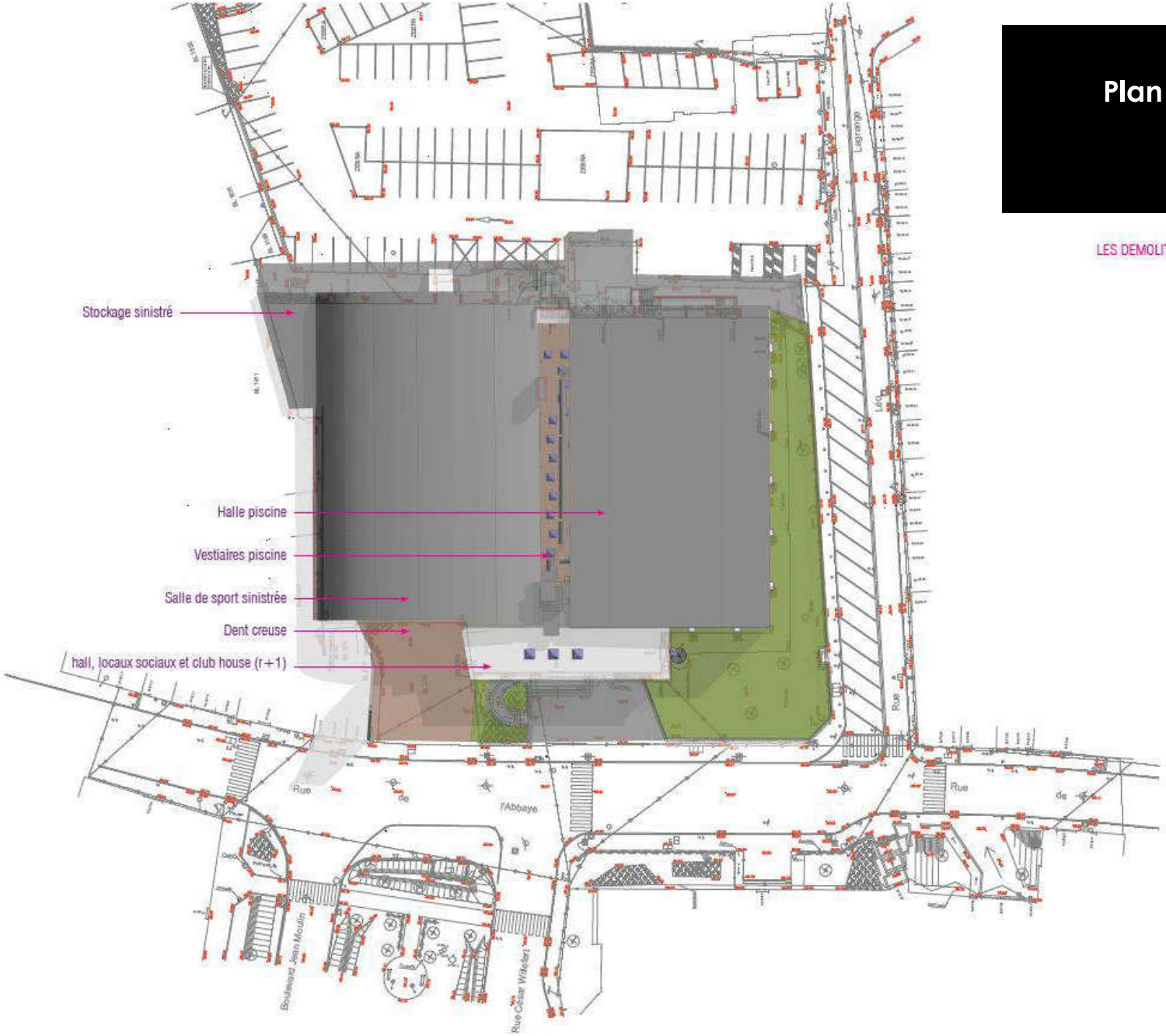

Plan masse du projet

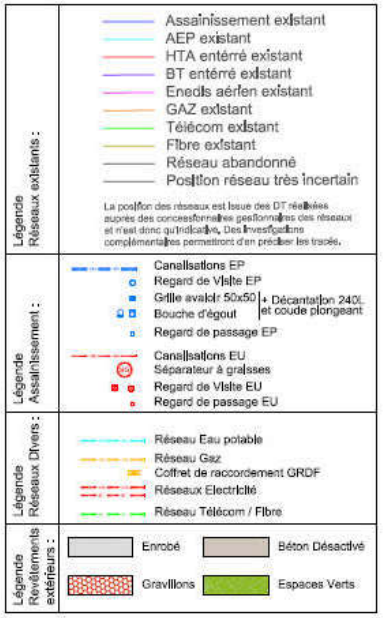

Plan des VRD du projet

Plan du RDC projet

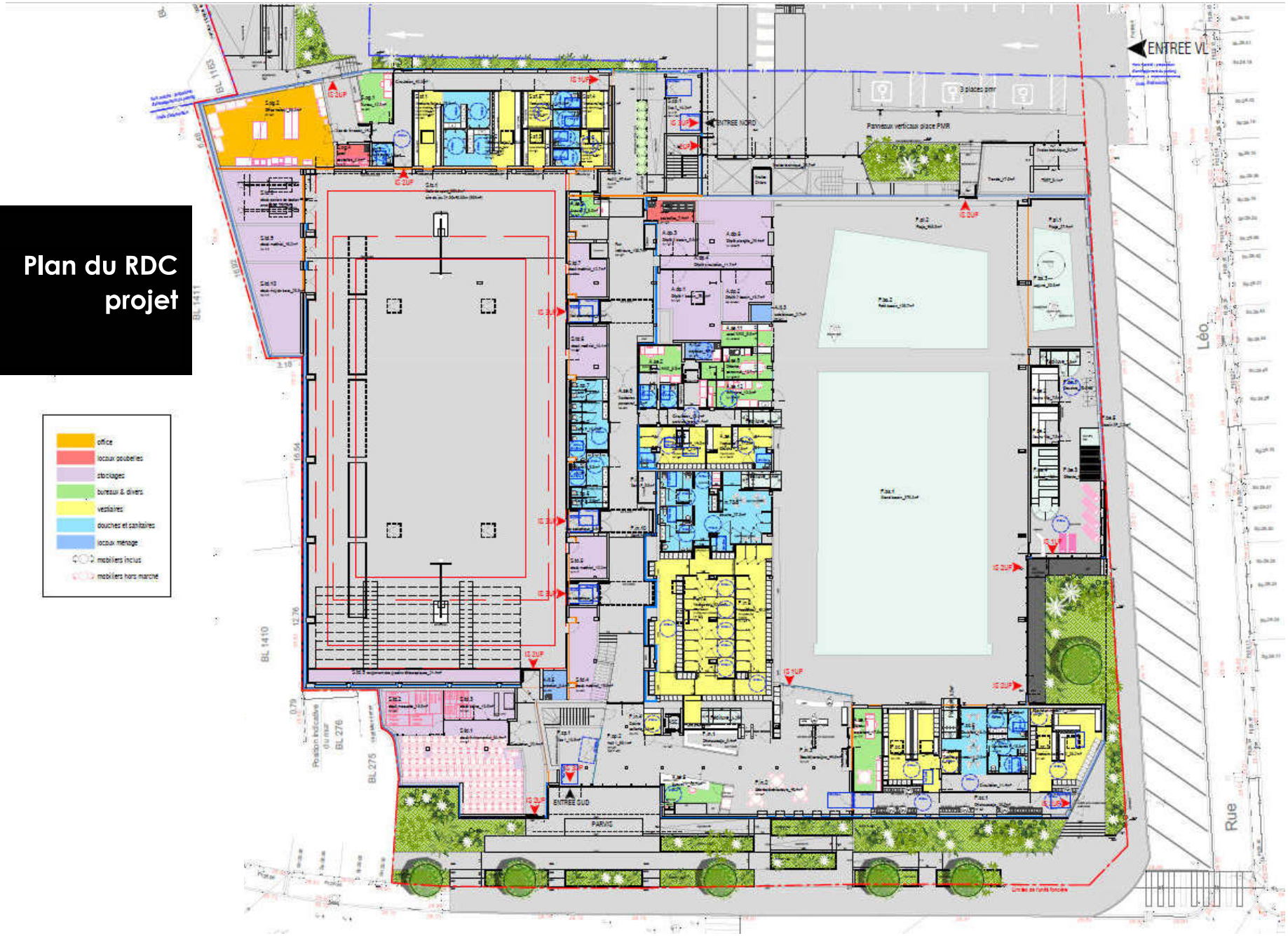

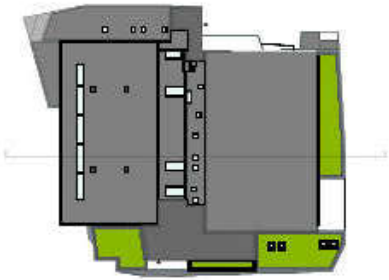

Vues en coupe du projet

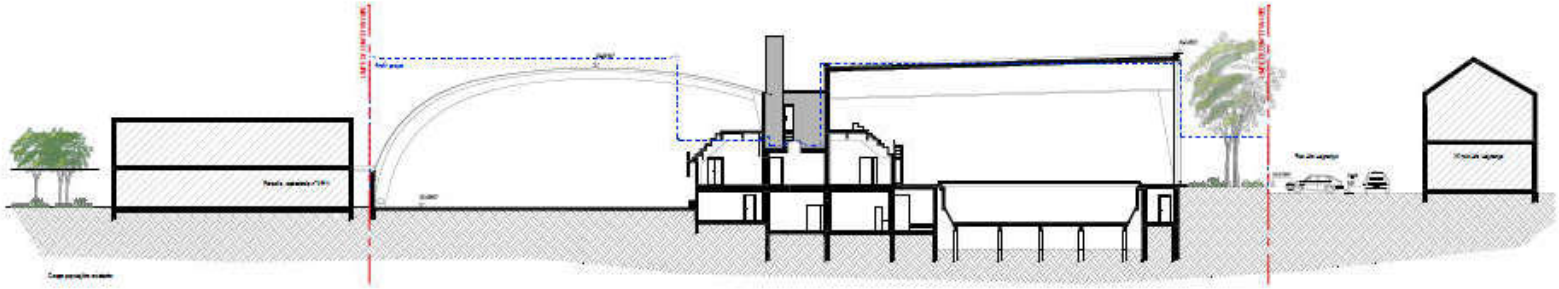

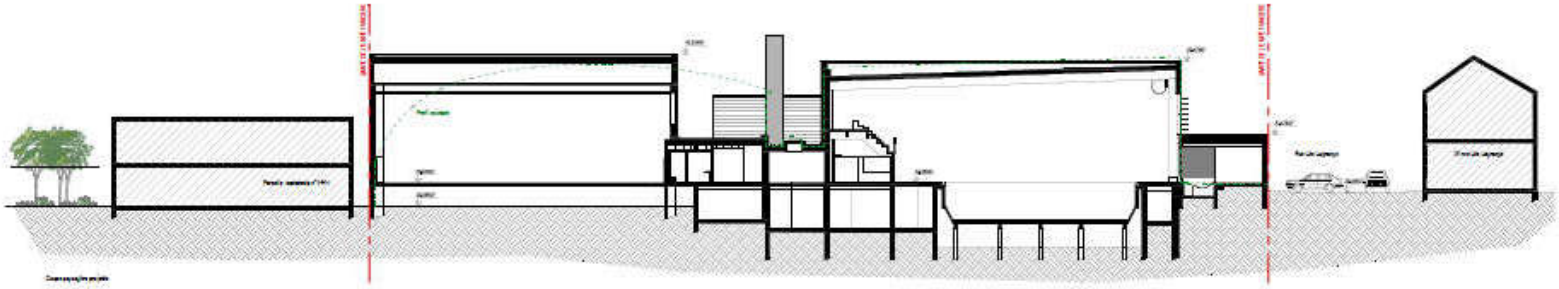

Vues des façades du projet

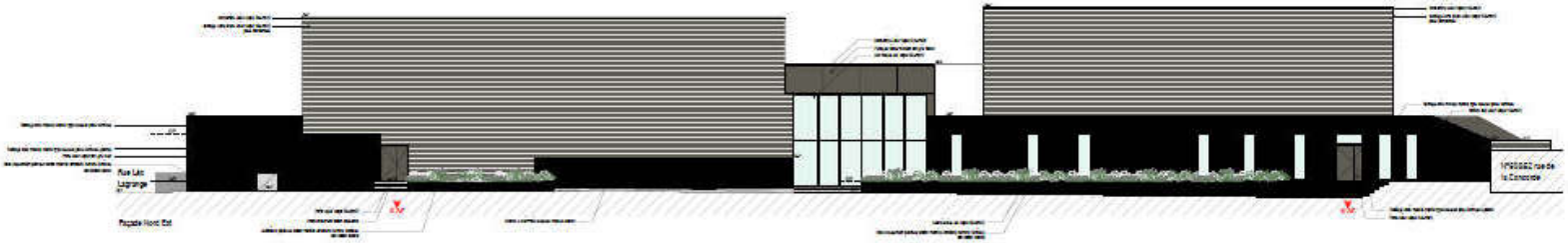

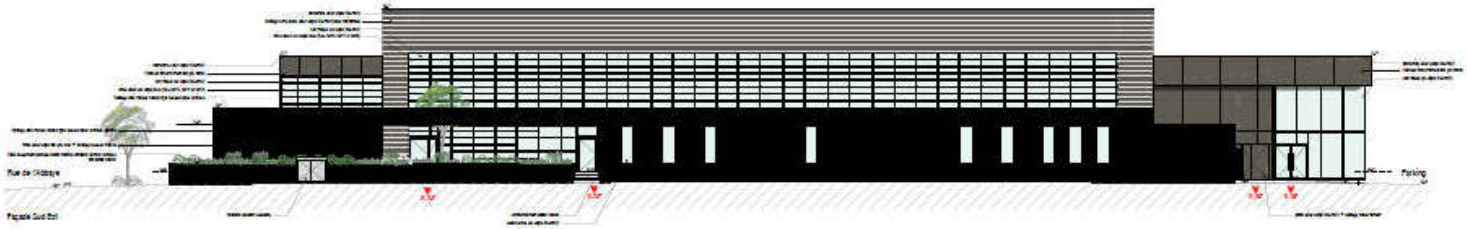

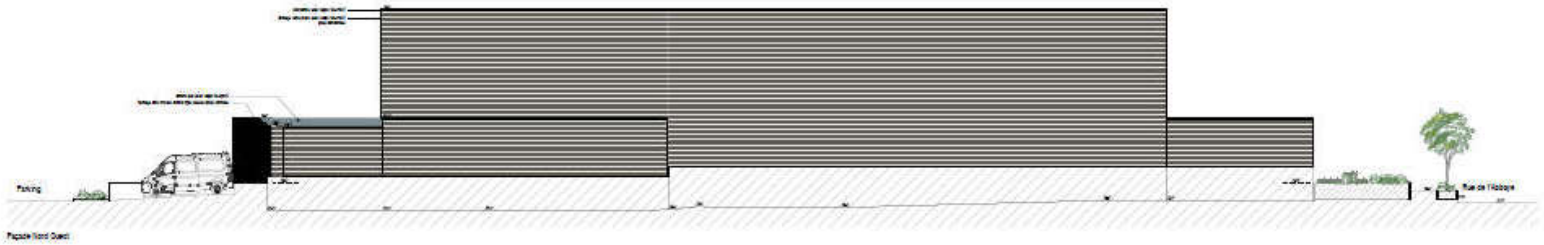

ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET

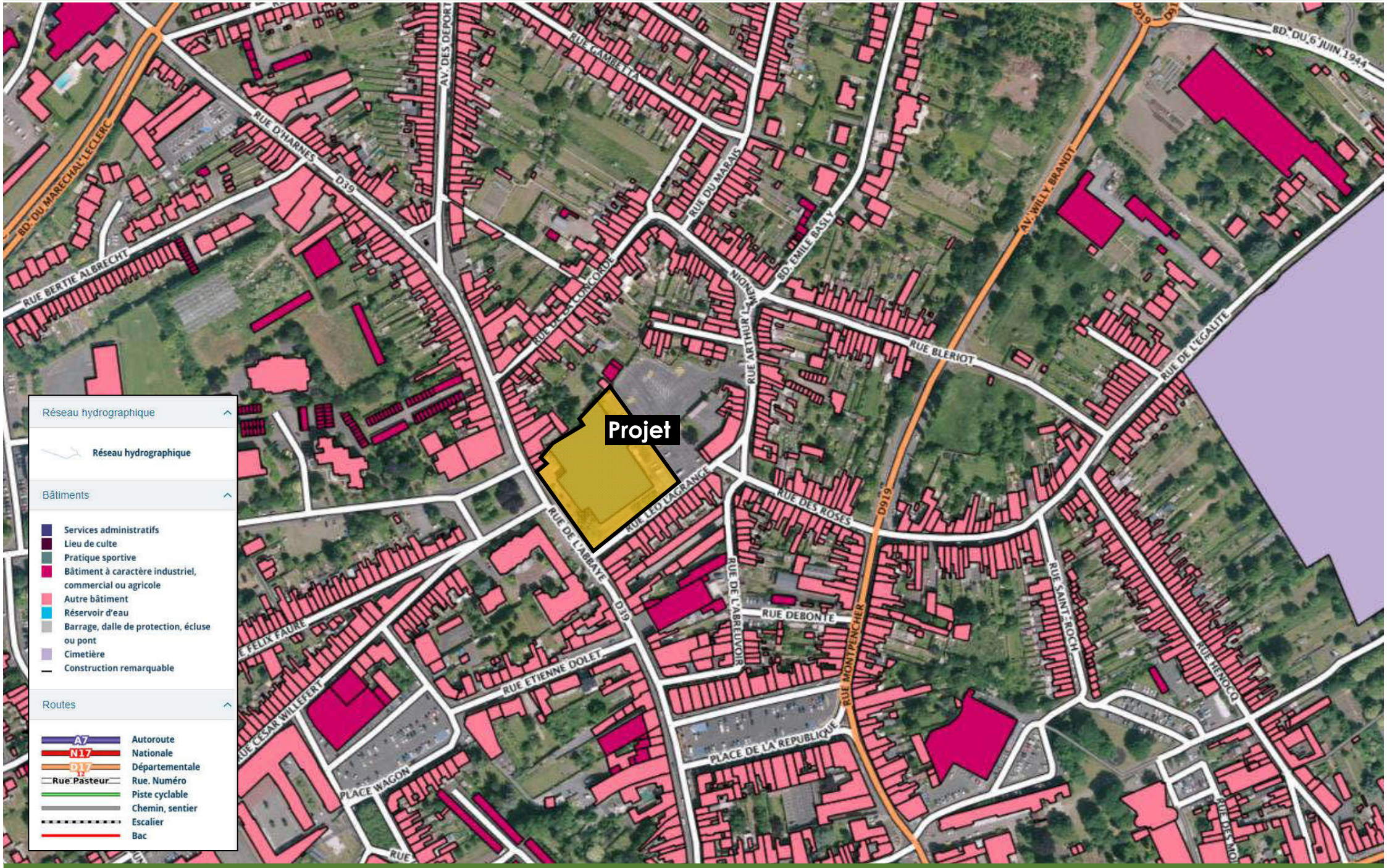

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE A HENIN-BEAUMONT (62)
Demande d'examen au cas par cas - CERFA n°14734-03

ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000

10km
10km
Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)
Zone de protection spéciale (ZPS)
Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)
Site d'importance communautaire (SIC)
Échelle 1 : 136 440
0
2 km

ANNEXE 7 – NOTICES DESCRIPTIVES

Dossier : C744 CX LEO LAGRANGE

20/03/2019

1.4_Notice projet

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE A HENIN BEAUMONT

PC4– Dossier permis de construire. Notice du projet

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Maître d'ouvrage de l'opération : Mairie d'Henin Beaumont

1. objectif du présent PC

Le projet consiste en :
- La démolition, reconstruction et extension de la salle de sport:
  - Démolition de la halle de sport existante sinistrée et de l'annexe de stockage Nord Ouest sinistrée
  - Démolition des gradins béton et des vestiaires en sous sol insalubres
  - Reconstruction d'une salle polyvalente
  - Construction de l'annexe de stockage Nord Ouest
  - Construction d'une annexe au Sud Ouest pour le stockage
  - Construction d'une annexe au Nord Est pour les vestiaires sportifs/loges/arbitres, office de réchauffage et Hall entrée Nord
  - Construction en lieu et place gradins béton et des vestiaires en sous sol d'une rue intérieure faisant le lien entre les deux entités
- Réhabilitation et extension de la piscine
  - Dépose de la charpente et couverture et pose d'une nouvelle charpente et couverture
  - Restructuration de l'aménagement intérieur
  - Construction d'une extension au Sud Ouest pour les vestiaires scolaire et le Hall d'entrée Sud
  - Construction d'une extension au Sud Est : espace bien-être, lagune, transfo et TGBT

Le futur complexe sportif Léo Lagrange sera un ERP de type X de 2e catégorie.

2. Règlementation d'urbanisme

Le projet se situe sur deux zones : la zone UH au sud et la zone UA au nord. Le réaménagement du parking au Nord ne fait pas partie du présent projet. La limite d'intervention est dessinée en plan masse.

3. Réseaux

voir notice VRD

4. Implantation des constructions par rapport à l'emprise publique

Le projet s'implante à l'alignement sur la rue de l'Abbaye.
Le projet s'implante à l'alignement sur la rue Léo Lagange.

Un traitement qualitatif paysager est proposé sur la rue de l'Abbaye ainsi sur le carrefour avec la rue Léo Lagrange afin de proposer un parvis architecturé composant avec le projet construit : jeu de volume avec des jardinières béton matricé, dalles béton rehaussées.
Le parvis accueille également une zone de stationnement vélo.

5. Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Le projet s'implante sur les limites séparatives.
En zone UH, le projet jouxte les limites séparatives.
En zone UA, le projet jouxte les limites séparatives sans excéder 4m de haut au droit de ces limites.

6. Hauteur des constructions

Repères altimétriques:
Altimétrie de la rue de l'Abbaye : 28.92 - 29.10
Altimétrie de la rue Léo Lagrange : 29.16 - 29.30
Altimétrie du parking : 29.30 - 28.82
Altimétrie des jardins avoisinants le projet en limite Nord Ouest : 28.26 - 28.92

Hauteur de la Halle de Sports : 40.04 soit entre +11.78m et +10.94m par rapport aux jardins avoisinants.
Hauteur de la Halle des Bassins : 39.47 soit entre +10.31m et +10.17m par rapport à la rue Léo Lagrange.
Hauteur des annexes : 33.67

* soit entre +4.85m et +4.37 par rapport au parking pour l'annexe nord construite sur le parking.
* soit environ +4.75m par rapport à la rue de l'Abbaye pour l'annexe sud de stockage.
* soit entre +4.51m et +4.37m pour les annexes Sud et Sud Ouest donnant sur les voies publiques.

7. Aspect extérieur

Le projet propose des matériaux de qualité, aussi bien pour les façades principales bâtiment, que pour les éléments techniques, ou pour le traitement des abords :

1/ Le socle qui contient toutes les constructions annexes et qui vient cercler et unifier le complexe. Ce socle est composé de 3 strates:

- une première strate en béton matricé cannelé ton béton naturel sur une hauteur de 50cm, 60cm ou 120cm selon les localisations. Ce soubassement permet d'assoir l'équipement publique sur un socle unitaire, lui donnant prestance et importance. Ce soubassement vient se décliner en des jardinières ou en des soubassements afin d'intégrer architecturalement au bâtiment ses particularités altimétriques. Les jardinières permettent également de faire vibrer la façade en lui donnant des nus différents ou en la raccrochant à l'espace publique quand un éloignement est donné (ex : rue Léo Lagrange).
- une façade en tasseaux bois pose verticale ajourée, en mélèze naturels de 2.80m ou 2.30m de haut selon les localisations.
- un bandeau en tasseaux bois pose verticale serrée, en mélèze naturel d'environ 1m de haut. Ce bandeau haut, vient parfois se détacher du nu de la façade pour former des petits auvents.

2/ deux halles (sports et bassins), de formes parallélépipédiques simples qui trônent au centre. Leur traitement massif et unitaire vient en opposition avec le traitement vibrant du socle : mise en œuvre d'un bardage métallique plan type lame plane horizontale 300mm, laqué gris foncé RAL7022. La Halle bassin est largement vitrée sur la rue de l'Abbaye. Le mur rideau est laqué ton sur ton avec le bardage (RAL7022). Des lames brises soleil sont mises en œuvre sur cette façade avec des profils type ailes d'avion en alu laqué tons bleus pour apporter quelques touches de couleur en relation avec la thématique de la piscine (RAL 5015, 5017 et 5018).

3/ deux évènements : des boites vitrées évènementielles qui vont venir s'accrocher au projet . Au sud il s'agit du hall d'entrée principal et du cluh house à l'étage, et au nord on retrouve le hall magistral en double hauteur qui sera utilisé en hall principal lors des spectacles. Sur la" boite sud" on retrouve le même dispositif de lames brises soleil colorées bleues sur les éléments verriers. Les façades non vitrées de ces "boites" sont traitées de manières discrètes avec un bardage gris sombre ton sur ton avec les halles, de type fibres-ciment mat.

La toiture de la Halle Sportive recevra 150 panneaux solaires thermiques orientés sud, inclinés à 45°, pour de l'autoconsommation.

8. Aménagement des abords et clôtures

Sur le parvis principal, on retrouve quelques jardinières traitées avec le même matériaux de façade : le béton matricé. Ce parvis est dessiné de manière à favoriser l'utilisation piétonne de cet espace : larges emmarchements permettant de s'assoir, espaces verts apportant de la qualité urbaine et des espaces ombragés, matériaux de sols pérennes et faciles d'entretien : béton désactivé et béton balayé.

Le parvis nord est traité avec le même soin que le parvis principal, en mixant en plus différents usages : usage piéton, usage logistique (livraison de bois, livraison office, livraison matériel piscine, livraison matériel sport et spectacle, accès mainteneur, accès technique transformateur et TGBT). Tout a été fait pour sécuriser les flux piétons et intégrer architecturalement les équipements techniques :

- un enclos techniques est réalisé dans le même matériau que la façade : mise en œuvre de tasseaux bois à claire-voie. Cette clôture ne dépasse pas 2.00m de haut.
- une jardinière et un barreaudage permettent de mettre à distance le public de la cour anglaise.
- le TGBT et le transfo sont implantés dans la continuité de nu et de matériaux de la façade : soubassement en béton matricé et façade bois en tasseaux mélèze pose verticale ajourée.
- l'aménagement du quai de livraison de l'office est réalisé le plus loin possible des flux piétons et dissimulé par des plantations. Il est couplé à une sortie de secours adaptée aux personnes à mobilité réduite.

9. Stationnement

Le complexe Léo Lagrange possède actuellement un parking de 109 places VL dont 2 places PMR.
Le projet empiète sur le parking (annexe contenant l'office, les vestiaires sportifs de la salle de sports et le nouveau hall d'entrée) et supprime 12 places de stationnement dont 2 places PMR. Le projet prévoit le traçage de 3 places PMR en lien avec le cheminement piéton et à proximité immédiate de l'entrée Nord.
Afin de permettre de stationnement des bus, 11 places VL sont transformées en deux stationnements bus;

Récapitulatif de l'évolution du stationnement

	VL non PMR	VL PMR	BUS	Total
EXISTANT	107	2	0	109
PROJET	86	3	2	91

Néanmoins, le maitre d'ouvrage envisage la refonte ultérieure du marquage du stationnement.
A titre indicatif, dans l'emprise actuelle, il serait possible d'atteindre la capacité suivante (voir plan de principe joint en annexe):

	VL non PMR	VL PMR	BUS	Total
PROJET HORS MARCHE	96	3	2	101

Une zone d'accueil pour 8 vélos sera installée sur le parvis rue de l'Abbaye.

10. Gestion des déchets

Lors des jours de ramassage, les poubelles du complexe sportif seront déposées sur le domaine public (trottoir rue Léo Lagrange), conformément au souhait exprimé par la CAHC (mail du 03/12/2018 - échange effectué avec Mme Virginie Denoyelle).

Dossier : C744 CX LEO LAGRANGE

08/03/2019

1.5_Notice VRD

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE A HENIN BEAUMONT

PC04 – Dossier permis de construire. Notice VRD

1. VOIRIE / REVETEMENTS EXTERIEURS

Les aménagements extérieurs du projet consistent en la création de :

- Cheminements piétons en Béton Désactivé ou béton balayé pour l'accès aux entrées principales du bâtiments, respectant les normes d'accessibilité PMR (cf. Notice de sécurité) ; ces cheminements comprennent les rampes et les emmarchements nécessaires pour raccorder le bâtiment aux niveaux de trottoirs existants en périphérie.
- 3 places de stationnement PMR en enrobé au Nord du projet
- Une rampe d'accès en enrobé pour la zone de livraison, raccordée sur le parking existant
- Zones d'espaces verts

La constitution de ces structures sera déterminée en fonction de leur usage et des conclusions de l'étude de sol.

2. ESPACES VERTS

Les espaces verts seront composés terres végétales sur une épaisseur minimum de 30cm, puis plantés et/ou engazonnés.

Les plantations seront composées d'espèces végétales non invasives, non allergènes, bien adaptées au climat et au terrain, de façon à limiter les besoins en arrosage, maintenance et engrais.

Le principe de plantation est présenté sur le plan masse.

3. ASSAINISSEMENT

La configuration existante du complexe Léo Lagrange consiste en l'évacuation directe des Eaux Pluviales (EP), des eaux de vidange de la piscine et des Eaux Usées / Eaux Vannes (EU/EV) vers les réseaux communautaires situés Rue Léo Lagrange et Rue de l'Abbaye.
La CAHC (Communauté d'Agglomération Hénin Carvin) est le gestionnaire de ces réseaux.

Les études géotechniques étant en cours de réalisation, la capacité d'infiltration du sol et le niveau de nappe ne sont pas connus à ce jour.

Les eaux de vidange de la piscine, les EU/EV et les EP des bâtiments existants semblent se rejeter via la canalisation de branchement béton Ø500 Rue de l'Abbaye.

Les EP de ruissellement du parking au Nord semblent se rejeter via la canalisation béton Ø400 Rue Léo Lagrange. Des investigations complémentaires doivent être menées sur les réseaux d'assainissement situés sous le parking au Nord afin de mieux appréhender le fonctionnement du réseau existant.

Le projet prévoit la séparation des EU/EV avec les EP et les eaux de vidange de la piscine jusqu'en limite de parcelle, et la réutilisation des branchements d'assainissement existants.
A l'intérieur de l'opération, le réseau d'assainissement sera donc de type séparatif.

La conception du principe d'assainissement du projet sera présentée à la CACH pour validation avant exécution des travaux.

3.1 ASSAINISSEMENT EU / EV

Une partie des EU/EV seront raccordées aux réseaux existant Rue de l'Abbaye via la canalisation béton Ø500 existante.
Un regard de visite sera créé en limite de parcelle sur cette canalisation.
Les EU/EV côté parking s'évacueront vers le réseau existant Rue Léo Lagrange via la branchement existant Ø400 ; Les eaux grasses de l'office transiteront par un séparateur à graisses avant rejet vers ce réseau EU/EV.

3.2 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le projet de restructuration du complexe Léo Lagrange prévoit des extensions de bâtiments ainsi que la création de toitures végétalisées.
Le tableau présenté ci-dessous montre que, sur l'emprise du projet :

- la surface active de l'état existant est de 4 867m²
- la surface active du projet sera de 4 869 m²

Ainsi l'imperméabilisation global du terrain sur l'emprise du projet reste identique (+2m²).

Surface emprise projet : **5 335** ***m2***

ETAT EXISTANT

Imperméabilisation			coefficient d'imperméabilisation	Surface active	
Surface imperméabilisée	4 750,00	*m²*	x 1,00 =	4 750	*m²*
Toiture végétale	0,00	*m²*	x 0,50 =	0	*m²*
Espaces verts	585,00	*m²*	x 0,20 =	117	*m²*
Surface active Etat existant	5 335,00	*m²*	x 0,91 =	**4 867**	**m²**

PROJET

Imperméabilisation			coefficient d'imperméabilisation	Surface active	
Surface imperméabilisée	4 588,00	*m²*	x 1,00 =	4 588	*m²*
Toiture végétale	439,00	*m²*	x 0,50 =	220	*m²*
Espaces verts	308,00	*m²*	x 0,20 =	62	*m²*
Surface active Projet	5 335,00	*m²*	x 0,91 =	**4 869**	**m²**

Les eaux pluviales du site seront donc évacuées conformément à l'état existant vers les 2 branchements existants Rue Léo Lagrange et Rue de l'Abbaye.

4. RESEAUX DIVERS

4.1 EAU POTABLE

Compte tenu de la configuration du projet, le branchement existant ne peut pas être conservé.
La desserte en eau potable de l'opération sera donc réalisée via la création d'un nouveau branchement depuis le réseau existant situé Rue Léo Lagrange.
Le compteur général sera situé dans une fosse dédiée en limite de propriété.

4.2 GAZ

La desserte en gaz de l'opération utilise le branchement existant situé Rue Léo Lagrange.
Compte tenu de la position du réseau gaz existant dans l'emprise du projet, celui devra être dévoyé pour permettre l'extension du bâtiment et le déplacement du poste de détente gaz.

4.3 ELECTRICITE

Le prévoit le déplacement du poste de transformation existant.
La desserte HTA du nouveau poste de transformation sera réalisée par les services de ENEDIS depuis la boucle HTA existante Rue Léo Lagrange.
Compte tenu de la position du réseau HTA existant dans l'emprise du projet, celui devra être dévoyé pour permettre l'extension du bâtiment.
Depuis ce poste, des liaisons BT seront réalisées afin d'alimenter le projet et les bâtiments annexes.

4.4 RESEAU FIBRE

La desserte fibre sera réalisée depuis l'armoire de commande existante Rue Léo Lagrange.
La liaison entre cette armoire et le bâtiment sera composé de 3 fourreaux Ø42-45.

Lens, Latitude: 50 25	***21/02/2019***

Donnees meteo

Mois	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
T exterieure	4	5,7	7,6	9,6	13,4	15,9	17,8	18,9	15,4	11,8	7,5	4,5
T eau froide	7,5	8,36	9,3	10,3	12,21	13,46	14,41	14,95	13,21	11,41	9,25	7,75

T eau froide : Methode ESM2

Installation

Capteurs			***Stockage***	
Surface	348,9m2		Situation	Exterieur
Vitosol 200-F SV2A et SH2A VIESSMANN (150 x 2,326 m2)				
Inclinaison	30 /Horiz		Temperature ECS	40 C
Orientation	0 / Sud		Volume de stockage	5000 Litres
(*) Coefficient B	0,8		Cste de refroidissement	0,0376 Wh/jour.l. C
(*) Coefficient K	5,1W/m2. C		Type d'installation	Circulation forcee, echangeur separe

(*) Coefficient B et Coefficient K : donnees Tecsol validees par VIESSMANN

	Irradiation capteurs (Wh/m2.jour)	Besoins (kWh/mois)	Apports (kWh/mois)	Apports (kWh/jour)	Taux (%)	Volume (litres)
Janvier	970	49057	4915	158,6	10,0	41880
Fevrier	2040	43137	8297	296,3	19,2	41880
Mars	2663	46340	11925	384,7	25,7	41880
Avril	4058	43384	15111	503,7	34,8	41880
Mai	4710	41947	17097	551,5	40,8	41880
Juin	4802	38768	16844	561,5	43,4	41880
Juillet	5060	38626	17608	568,0	45,6	41880
Aout	4433	37811	16569	534,5	43,8	41880
Septembre	3314	39133	13558	451,9	34,6	41880
Octobre	2249	43155	10462	337,5	24,2	41880
Novembre	1422	44918	6669	222,3	14,8	41880
Decembre	756	48679	3928	126,7	8,1	41880

Taux couverture solaire	27,8	%	Apport solaire annuel	142983	kWh/an
Besoin annuel	514955	kWh/an	Productivite annuelle	410	kWh/m2.an

calcul realise sur www.tecsol.fr

COMPLÉMENT AU CAS PAR CAS

a) Mobilité

Le bâtiment dispose de **deux accès (Nord/Sud)** : l'un depuis la rue de l'Abbaye, l'autre depuis le parking rue Léo Lagrange.

Au niveau de la rue de l'Abbaye, le projet permet de rendre accessible le rez-de-chaussée du futur bâtiment pour les PMR, via plusieures rampes à pente douce qui se raccordent à la voirie existante. L'angle rue de l'Abbaye/rue Léo Lagrange est également retravaillé pour créer un **parvis**, laissant une plus large place aux mobilités douces. Le parvis sera équipé de 8 **racks à vélos** (*cf extrait du plan masse*).

Vue sur le parvis avant - Intersection rue de l'Abbaye / rue Leo Lagrange

8 racks vélos

Plusieurs **parkings** sont disposés autour du projet. Le parking situé à l'arrière du bâtiment, accessible depuis la rue Léo Lagrange, permettra à **89 véhicules légers et deux bus** de stationner. Un espace de stationnement est également disponible le long de la rue Léo Lagrange.

Vue de l'arrière du bâtiment / parking du centre Léo Lagrange

Le projet est également accessible en **transports en commun**, via les lignes 13/15/21/29 du réseau TADAO, qui desservent les arrêts Moulin et République (à moins de 5 minutes à pieds du projet), à une fréquence d'environ 30min (*voir carte ci-après*).

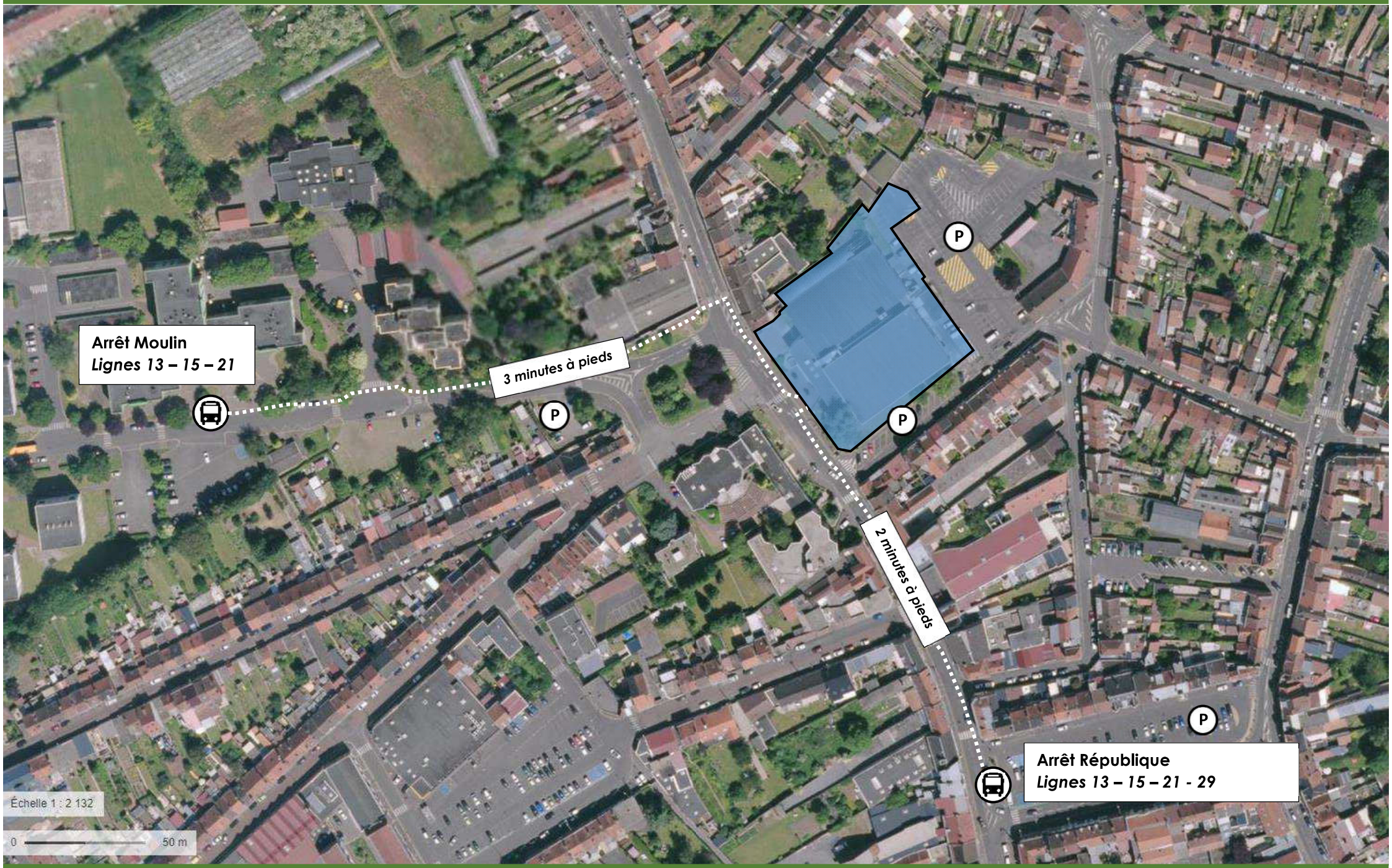

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE A HENIN-BEAUMONT (62)
Demande d'examen au cas par cas - CERFA n°14734-03

COMPLÉMENT AU CAS PAR CAS

b) Insertion paysagère/architecturale

Vue sur le parvis avant - Intersection rue de l'Abbaye / rue Leo Lagrange

Vue de l'arrière du bâtiment / parking du centre Léo Lagrange